

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2012

Envoyé en préfecture le 02/07/2013
Reçu en préfecture le 02/07/2013
Affiché le

SYNDICAT MIXTE POUR LA RÉALISATION ET LA GESTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



L'année 2012 a été une année importante pour le Syndicat Mixte.

I) La future aire d'accueil

L'arrêté relatif au Permis de Construire de l'aire d'accueil au Pian Médoc a été signé le 11 avril 2012.

Le 12 juin 2012, l'Association « Bien vivre à Parempuyre » a déposé une requête en annulation de ce Permis de Construire, en cours de jugement.

Le 3 août 2012, cette même Association a déposé une requête en référé avec le même objet. Le tribunal administratif a rejeté cette demande en annulation le 23 août 2012. La « section contentieux » du Conseil d'État a confirmé qu'aucun recours contre cette décision n'avait été déposé, à la date limite du 17 septembre.

Parallèlement à ces tracasseries administratives, la concertation s'est poursuivie avec la Commune de Blanquefort pour permettre l'accès à l'aire d'accueil par le chemin des Palus, à partir du rond-point du Poujeau.

Un projet de convention a été proposé par le Syndicat Mixte le 13 novembre. Cette convention modifiée a été retournée le 21 décembre et autorisation de la signer a été donnée à la Présidente du Syndicat mixte le 27 décembre.

II) Les marchés

Afin de pouvoir passer rapidement à la phase réalisation de l'aire d'accueil, les marchés correspondants ont été lancés et attribués :

- pour la maîtrise d'œuvre relative à l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement : la société SERVICAD pour un montant de 5 940,00 € H.T, soit 7 404,24 € T.T.C ;
- pour la mission SPS : l'entreprise Domiélec, pour un montant de 1 684,75 € H.T., soit 2 014,96 € T.T.C ;
- pour la mission Contrôle Technique : la société VERITAS pour un montant de 9 460 € H.T., soit 11 314,16 € T.T.C ;
- pour le Lot 1 VRD : la société MALET pour un montant de 419 961,07 € H.T., soit 502 273,44 € T.T.C ;
- pour le Lot 2 Bâtiments : la société BENABEN pour un montant de 661 793,24 € H.T., soit 791 504,72 € T.T.C

III) Aire provisoire de PAREMPUYRE

La Société VAGO a assuré la gestion de l'aire d'accueil provisoire en 2012. Quelques soucis ont pu être soulevés avec les riverains, mais le gestionnaire a rempli sa mission afin de répondre aux demandes du Syndicat Mixte.

III) Les finances

Le Compte Administratif 2012 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

	Crédits votés	Crédits réalisés
Dépenses	105 000,00 €	- 88 972,35 €
Recettes	105 000,00 €	+ 107 338,60 €
Excédent 2012		+ 18 366,25 €
Résultats antérieurs reportés		+ 0,00 €
Résultat de fonctionnement		+ 18 366,25 €

Section d'investissement

	Crédits votés	Crédits réalisés
Dépenses	1 271 500,00 €	- 25 393,16 €
Recettes	1 271 500,00 €	+ 621 238,21 €
Solde 2012		+ 595 845,05 €
Excédent reporté N-1		+ 5 562,24 €
Solde d'investissement cumulé		+ 601 407,29 €
Résultat d'investissement		+ 601 407,29 €

Soit un résultat de clôture au 31 décembre 2012 de :

- Fonctionnement : + 18 366,25 €
- Investissement : + 601 407,29 €
- **Résultat** : + **619 773,54 €**